

LE SÉNAT

Le mardi 26 avril 1977

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

NOUVEAUX SÉNATEURS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que le greffier a reçu du registraire général du Canada les certificats établissant respectivement que les personnes dont les noms suivent ont été appelées au Sénat:

M. Willy Adams,
L'honorable Horace Andrew (Bud) Olson, C.P.,
M. Royce Frith, et
M. Peter Bosa.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX SÉNATEURS

Son Honneur le Président informe le Sénat que des sénateurs attendent à la porte pour être présentés.

Les honorables sénateurs suivants sont présentés, puis remettent le bref de Sa Majesté les appelant au Sénat. Le greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, puis les sénateurs, en présence du greffier, prêtent le serment prescrit et prennent leur siège.

L'honorable Willy Adams, de Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest), présenté par l'honorable Raymond J. Perrault, C.P., et l'honorable Paul Henry Lucier.

L'honorable Horace Andrew (Bud) Olson, C.P., d'Iddesleigh (Alberta), présenté par l'honorable Raymond J. Perrault, C.P., et l'honorable Earl A. Hastings.

L'honorable Royce Frith, de Perth (Ontario), présenté par l'honorable Raymond J. Perrault, C.P., et l'honorable John J. Connolly.

L'honorable Peter Bosa, de Toronto (Ontario), présenté par l'honorable Raymond J. Perrault, C.P., et l'honorable Keith Davey.

Son Honneur le Président informe le Sénat que les honorables sénateurs, ci-dessus mentionnés, ont prononcé la déclaration de qualification et y ont souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire chargé de recevoir et d'attester cette déclaration.

BILL CONCERNANT LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-2, concernant le paiement anticipé des récoltes.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que la deuxième lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, y consentez-vous?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PENSIONS

BILL MODIFICATIF—1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-11, tendant à modifier la loi sur les pensions.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que la deuxième lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Son Honneur le Président: Y consentez-vous, honorables sénateurs?

Le sénateur Grosart: Honorables sénateurs, comme c'est la deuxième fois que le gouvernement demande la permission de procéder à l'étude d'un bill à la prochaine séance, le leader du gouvernement nous dirait-il pourquoi il estime nécessaire que nous renoncions au préavis habituel de deux jours?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, en fait, le bill C-2—la première des deux mesures proposées auxquelles le gouvernement aimerait pouvoir faire subir la deuxième lecture à la prochaine séance—était la deuxième mesure législative présentée au début de la session actuelle du Parlement. Le bill nous est parvenu de l'autre endroit le 1^{er} avril, et on estime qu'il serait dans l'intérêt public, vu son importance, d'en amorcer le débat de deuxième lecture dès demain.

● (2010)

Quant au bill C-11, visant à modifier la loi sur les pensions, le gouvernement exprime simplement le désir, vu l'importance de ses dispositions, que l'opposition accepte qu'il soit lu pour la deuxième fois à la prochaine séance. Évidemment, si l'opposition refusait, le gouvernement n'insisterait pas.